

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT NEUF SEPTEMBRE (29/09/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 7

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Madame Claudine MATALA), **Adjoint**,
Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Luc PORTES), Madame DESCAMPS Marie-Line (représentée par Monsieur Guy LOURMEDE), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSEE : 1

Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Monsieur GARCIA est nommé secrétaire de séance.

18 – 29 septembre 2022

18. OPAH-RU (période 2019/2024) : Attribution de subventions communales à des propriétaires occupants

Rapporteur : Madame MATALA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,

Vu le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration,

Vu la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- à signer la convention OPAH-RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

Vu la délibération du 5 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH-RU par un opérateur extérieur,

Vu la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,

Vu les demandes de subventions des propriétaires occupants suivants :

PERGET Béatrice demeurant 14, Rue de l'Hôpital à MOISSAC,

LAKAAL Siham, demeurant 5, Rue Pierre de Coubertin à MOISSAC,

MERLE Georges, demeurant 14, Rue Louis D'Anjou à MOISSAC,

DAHBI Mohamed, demeurant 38, Bassin du Canal à MOISSAC,

DE NARDI Jessica, demeurant 33, Bd Léon Cladel à MOISSAC.

Considérant que les cinq propriétaires occupants précédemment cités remplissent les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre du dispositif de l'OPAH-RU,

Considérant que pour ces dossiers le montant des aides communales sont les suivantes :

Récapitulatif des aides attribuées par la Commune de MOISSAC :

Nom Propriétaire Occupant	Adresse MOISSAC	QPV (*)	Type de travaux OPAH-RU	Montant subvention ville de MOISSAC
PERGET Béatrice	14, Rue de l'Hôpital	1	Amélioration thermique Prime accession Total	3 000 € 2 000 € = 5 000 €
LAKAAL Siham	5, Rue Pierre de Coubertin	2	Amélioration thermique Prime accession Total.....	2 000 € 2 000 € = 4 000 €
MERLE Georges	14, Rue Louis d'Anjou	1	Autonomie	662 €
DAHBI Mohamed	38, Bassin du Canal	3	Travaux lourds	2 500 €
DE NARDI Jessica	33, Bd Léon Cladel	1	Façade	2 478 €
Montant total des subventions attribuées par la ville de MOISSAC pour des propriétaires occupants.....				14 640 €

- (*) : QPV 1 : Centre ancien
QPV 2 Quartier Sarlac
QPV 3 : Quartier intermédiaire (Poumel/Maroc)

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de verser les subventions aux propriétaires occupants suivants :

- PERGET Béatrice la subvention totale de..... 5 000 €
- LAKAAL Siham la subvention totale de..... 4 000 €
- MERLE Georges la subvention totale de..... 662 €
- DAHBI Mohamed la subvention totale de..... 2 500 €
- DE NARDI Jessica la subvention totale de..... 2 478 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022,

DIT que ces subventions ne seront versées qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'opérateur en charge du suivi animation et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ces dossiers.

Pour copie conforme

Moissac, le 30 septembre 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Philippe GARCIA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :